

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib. : 000184

Séance du vendredi 16 février 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : Jean-Pierre FOSTEL Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL Auxon-Dessus: Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET (à partir du rapport I.I.I), Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 9.2), Annaïck CHAUVET, Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.1), Emmanuel DUMONT, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Abdel GHEZALI, Paulette GUINCHARD, Martine JEANNIN, Michel JOSSE, Loic LABORIE, Lucile LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 9.2), Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Martine ROPERS, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Danièle TETU (jusqu'au rapport 1.2.3), Corinne TISSIER Beure: Pierre JACQUET Boussières: Bertrand ASTRIC, Michel POULET Braillans: Alain BLESSEMAILLE Busy: Philippe SIMONIN Chaleze: Josseline SEITZ Chalezeule: Raymond REYLE (représenté par Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagney: Claude VOIDEY Champvans les Moulins: Jean-Marie ROTH Chaucenne: Bernard VOUGNON Chaudefontaine: Alain CUCHE (représenté par Christiane BEUCLER) Chemaudin : Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Yves TARDIEU Ecole Valentin: André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Franois: Françoise GILLET, Claude PREIONI Gennes: Gabriel JANNIN La Chevillotte: Jean PIQUARD Larnod: Martine BERGIER (à partir du rapport 1.1.1) Mamirolle: Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT Marchaux: Bernard BECOULET (jusqu'au rapport 3.1) Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon: Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.4), Jean-Marie VERNET Montferrand le Château: Marcel COTTINY Morre: Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray: Daniel ROLET (jusqu'au rapport 4.6) Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Bernard BOURDAIS Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Jacques TERVEL Pirey: Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.1), Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes: Albert DEPIERRE (jusqu'au rapport 2.5) Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par Jean-François HUMBERT) Rancenay: Michel LETHIER Roche lez Beaupré: Roland BARDEY Saône: Bernard GUYON Serre les Sapins: Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Claude BULLY (représenté par Bernard MOYSE), Jacques SIFFERLIN (à partir du rapport 1.1.1) Torpes: Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 2.8) Vaire Arcier: Patrick RACINE (à partir du rapport 1.1.1) Vaire le Petit: Jean-François THIEBAUD (représenté par M. Jean-Noël BESANCON) Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1) Vorges les Pins : Charles BATISTE

Etaient absents: Auxon-Dessous: Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: Michel BITTARD Avanne Aveney: Christian GAGNEPAIN Besançon: Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Martine BULTOT, Claire CASENOVE, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Vincent FUSTER, Didier GENDRAUD, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Bernard LAMBERT, Sébastien MAIRE, Bruno MEDJALDI, Franck MONNEUR, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Nicole WEINMAN Beure: Philippe CHANEY Champoux: Norbert DUPREY Chatillon le Duc: Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête: Jean-Pierre PROST Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Grandfontaine: Jean JOURDAIN, Richard SALA La Vèze: Philippe CHANAU Le Gratteris: Nicole JANNIN Montferrand le Château: Pascal DUCHEZEAU Nancray: Jean-Pierre MARTIN Novillars: Raymonde BOURLON Pelousey: Annick CHARPY Pouilley les Vignes: Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beaupré: Michel SCHNAEBELE Routelle: Claude SIMONIN Saône: Christelle PETITJEAN Thoraise: Jean-Paul MICHAUD

Secrétaire de séance : Abdel GHEZALI

Procurations de vote :

Mandants: M. BITTARD, F. BRANGET (à partir du rapport 11.1), M. BULTOT, C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, J-J DEMONET, V. FUSTER, S. JEANNIN, B. LAMBERT, J. MARIOT (à partir du rapport 11.1), F. MONNEUR., F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), D. TETU (à partir du rapport 9.1), P. CHANEY, Y. GUYEN (jusqu'au rapport 0.1), J-P. DILLSCHNEIDER, B. BECOULET (à partir du rapport 3.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 1.1.5), P. DUCHEZEAU, J-P. MARTIN, R. BOURLON, J-M. BOUSSET

Mandataires: S. RUTKOWSKI, P. BONNET (à partir du rapport 11.1), M-O. CRABBE-DIAWARA, M. JOSSE, J-C. ROY, F. FELLMANN, A. GHEZALI, B. FALCINELLA, J. ROSSELOT, J. PANIER (à partir du rapport 11.1), D. BAUD, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), L. LAMY (à partir du rapport 9.1), P. JACQUET, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 0.1), A. AVIS, A. CUCHE représenté par C. BEUCLER (à partir du rapport 3.2), B. GUYON (à partir du rapport 1.1.5), M. COTTINY, J-H. BAUER, B. BOURDAIS, A. DEPIERRE

Objet : Schéma d'hébergement de plein-air

Schéma d'hébergement de plein-air

Rapporteur: Yves TARDIEU, Vice-Président

| Inscription budgétaire | |
|--------------------------------|--|
| BP 2007 Imputation : 011.95 | Montant BP 2006 : 22 760,59 € TTC |
| | Montant de l'opération : 22 760,59 € TTC |
| | Solde après cette opération : 0 € |

<u>Résumé</u>:

En vue du développement et de la structuration de l'offre d'accueil touristique sur son territoire, la CAGB s'engage dans une démarche d'élaboration d'un schéma d'hébergement de plein air. Il s'agit de réaliser un état des lieux de l'existant et d'évaluer les opportunités et la faisabilité de projets de création/rénovation de campings et aires d'accueil de camping-cars.

Une consultation a été lancée et le bureau d'études missionné sur ce dossier est le cabinet Alkhos. Son travail se déroulera sur le premier semestre 2007.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional, il est proposé de valider la démarche d'élaboration du schéma d'hébergement de plein air et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention dans le cadre du Fonds Régional d'Aide au Conseil.

I. Lancement de la démarche

A travers son projet d'agglomération, la CAGB a mis en avant sa volonté de développer l'attractivité et la notoriété touristique de son territoire. Le développement de l'accueil, par une amélioration de l'offre d'hébergement des clientèles touristiques est une déclinaison de cet objectif.

Conformément aux souhaits des communes et au vu des manques et potentiels insuffisamment exploités, il a été choisi de s'orienter vers l'hébergement de plein air qui comprend à la fois l'accueil en camping et la thématique de l'accueil des camping-cars.

La CAGB entreprend ainsi d'élaborer un schéma d'hébergement de plein air qui propose de diagnostiquer l'existant en la matière et d'évaluer l'opportunité et la faisabilité des projets de création/rénovation de campings et aires d'accueil pour camping-cars sur son territoire.

Ce schéma sera réalisé en prenant en compte les éléments suivants :

- les structures et équipements existants et en projets pour les campeurs et les camping-caristes,
- les besoins et attentes des clientèles de l'hébergement de plein air actuelles et potentielles, nationales et locales,
- le contexte touristique global du territoire, c'est-à-dire les pôles d'attractivité et les flux de visiteurs ou clientèle de passage,
- les installations « concurrentielles » en périphérie du Grand Besançon (Vallée du Doubs, Vallée de la Loue et Vallée de l'Ognon).

L'objectif du schéma est d'établir une répartition équilibrée et permettant de doter le territoire du Grand Besançon de structures d'accueil campings et camping-cars à son échelle et à sa mesure, en envisageant une amélioration qualitative et quantitative de l'offre.

Ce schéma doit prévoir des équipements optimum dans le but de répondre à la demande des campeurs et des camping-caristes. Il doit être envisagé comme un projet global de développement qui sera mis en oeuvre de manière progressive en définissant une stratégie d'actions pour la CAGB et en donnant un ordre de priorités aux actions.

Cette étude pourra être complétée par une démarche sur les chambres d'hôtes du territoire, en lien avec le Conseil Général.

Schéma d'hébergement de plein-air

Délibération du vendredi l'é février 2007

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

II. Déroulement de l'étude

Suite à appel d'offre, le cabinet Alkhos a été retenu au regard de critères techniques et financiers. L'étude sera décomposée en trois phases, d'une durée de 1,5 mois chacune (hors période de validation par les instances de la CAGB) comme suit:

Phase I : diagnostic des infrastructures et clientèles des hébergements de plein air

- réaliser un état des lieux de l'existant
- variables des équipements et aménagements en projet
- \$ identifier les attentes des clientèles
- proposer des dispositifs d'accueil adaptés

Phase 2 : proposition d'un schéma d'hébergement de plein air

- 🔖 établir une répartition équilibrée de l'offre sur le territoire en tenant compte du contexte touristique, économique et « concurrentiel »
- \$\footnote{\sigma}\$ évaluer la faisabilité technique et juridique des projets sur chaque site et préciser l'implantation des dispositifs d'accueil (schémas de principe d'aménagement)

Phase 3: proposition d'une stratégie d'action pour la CAGB en matière d'hébergement de plein air : mise en oeuvre, gestion, chiffrage et financements

- 🖔 définir le cadre organisationnel (statut, gestion) et juridique des aménagements proposés
- \$\footspace \text{ évaluer financièrement (investissement) et économiquement (fonctionnement) les installations préconisées
- 🤝 proposer une stratégie d'action et une politique future de la CAGB en matière d'hébergement de plein air : soutien aux porteurs de projets, maîtrise d'ouvrage directe...

Le lancement de l'étude est prévu en décembre 2006 et se poursuivra ensuite sur le premier semestre 2007. L'étude sera suivie par un groupe technique, composé des services de la CAGB et ses principaux partenaires, et par la commission Tourisme.

La CAGB adressera prochainement un courrier destiné à faciliter le travail de recensement du bureau d'études. Les 59 communes seront interrogées sur leurs projets éventuels ou leur connaissance de projets privés, les terrains envisageables, le repérage de stationnement sauvage de camping-cars...

III. Coût de l'étude et financement

Le montant total de l'étude s'élève à 22 760,59 € TTC.

La présente délibération permettra de solliciter formellement une subvention de la part du Conseil Régional, dans le cadre du Fonds Régional d'Aide au Conseil : une aide à hauteur de 50 % du coût HT de l'étude, soit 9 515,29 €, peut être attendue. Le Conseil Régional, par son courrier en date du 17 novembre 2006, a autorisé la CAGB à démarrer l'étude sans attendre l'instruction du dossier de subvention.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la démarche d'élaboration et le déroulement du schéma d'hébergement de plein air du Grand Besançon incluant les problématiques camping et camping-car,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter formellement une subvention dans le cadre du Fonds Régional d'Aide au Conseil et à signer le marché correspondant et autres actes.

Rapport adopté à l'unanimité

Préfecture de la Région Franche-Comté Préfecture du Doubs Contrôle de légalité DCTCJ Reçu le

Pour extrait conforme,

Pour : 110

Contre: 0 Abstention: 0 2 7 FEV. 2007

Le Président

Délibération du vendredi 16 février 2007 Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon